



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

---

## **Commission administrative FO ESR des 8 et 9 novembre 2022**

### **Résolution**

La commission administrative (CA) de FO ESR se réunit dans une situation inédite de chaos, où les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme tous les salariés de ce pays, se trouvent pris à la gorge face à la montée de l'inflation, et contraints pour beaucoup de choisir entre se nourrir et se chauffer.

Avec l'explosion des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, on décide, au nom de soi-disant économies d'énergie, qu'il ne faudrait plus se chauffer, et renvoyer les personnels et les élèves chez eux, comme à l'université de Strasbourg par exemple.

Pour la CA, pas question de renoncer aux revendications sous prétexte de crise économique ou énergétique.

La CA de FO ESR apporte tout son soutien à la manifestation nationale le 19 novembre en défense des lycées professionnels et de la formation professionnelle sous statut scolaire appelée par le SNETAA-FO et la FNEC-FP FO et soutenue par la confédération et engage tous ses syndicats à y participer activement. L'apprentissage est également un enjeu fort pour l'enseignement supérieur, où le gouvernement tente de généraliser l'alternance.

### **Élections professionnelles : premier succès dans les dépôts de listes, s'organiser pour faire voter FO ESR**

Nul n'ignore l'enjeu de ces élections : permettre à FO ESR de continuer à être un syndicat « représentatif » en application des règles définies par le ministère et donc dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, quels que soient les résultats que nous obtiendrons dans chacun de ceux-ci.

Pour ceci, un effort énorme a déjà été accompli, en lien avec les autres syndicats de la FNEC-FP FO, pour déposer des listes aux CSA d'un maximum d'établissements.

La CA de FO ESR se félicite de ce qui a déjà été accompli, puisque FO ESR dépose des listes dans un grand nombre d'établissements et couvre par ces listes un plus grand nombre de personnels qu'en 2018.

**La CA tient à remercier tous les syndicats, les responsables de ces syndicats et les adhérents qui se sont mobilisés sans relâche pour constituer ces listes, signer des actes de candidatures et en faire signer.**

**Les conditions sont donc réunies pour que nous puissions conserver notre siège au CSA ministériel mais l'effort doit être poursuivi.**

Si ça n'a pas déjà été fait, il faut dès maintenant s'organiser pour faire voter FO ESR.

Les mails sont très loin de suffire. Il faut être en contact direct avec tous les votants et s'assurer qu'ils voteront bien pour nous, ce qui suppose de :

- **dresser le cahier de votants**, qui comprend au minimum tous les adhérents et tous ceux qui sont sur nos différentes listes, avec tous les moyens de contacts possibles, en particulier les numéros de téléphones portables ;

- **vérifier que chacun des votants FO ESR** dispose de son identifiant électeur, de son mot de passe électeur, de son code de vote envoyé par courrier postal (pour le CSA ministériel et s'assurer de l'équivalent pour les scrutins locaux) ;
- **faire des tournées** en distribuant du matériel (par exemple la profession de foi au CSA ministériel, ou tout autre matériel que vous jugeriez plus adapté et que vous trouverez sur le site FO ESR, rubrique « élections professionnelles 2022 ») en convaincant des collègues de voter pour nous (et en inscrivant ces nouveaux votants FO ESR sur le cahier de votants) et en recueillant leurs revendications ;
- **tenir des réunions syndicales** : réunions des instances du syndicat, qui ne doivent pas disparaître pendant les élections mais contribuer à organiser celles-ci, « réunions de listes » (où chaque candidat doit être à même de trouver plusieurs votants), réunions d'informations syndicales...
- **vérifier ensuite pas à pas que le vote a bien été fait**, au besoin en aidant les votants dans leur démarche de vote, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre (pour le vote électronique), le 8 décembre (pour les établissements où le vote est à l'urne).

Cette méthode est éprouvée, et c'est la seule pour arriver à obtenir les résultats que nous souhaitons et méritons.

La CA engage tous les syndicats à appliquer cette méthode, en sorte que les premiers succès obtenus par la constitution des listes ne soient pas passés par pertes et profits.

## **Retraites**

Le président de la République s'obstine à réitérer ses annonces concernant la réforme des retraites, en dépit de l'échec déjà subi à la suite de la grève débutée le 5 décembre 2019. La CA de FO ESR fait sienne la résolution de la commission exécutive confédérale de la Cgt-FO du 27 octobre :

*« La Commission Exécutive appelle tous les syndicats et militants à se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet de recul de l'âge de la retraite et/ou d'allongement de la durée de cotisation, comme l'a indiqué le président de la République mercredi soir. [26/10] »*

## **Maintien des cours, du chauffage et du travail, partout, tout le temps ! Non au « distanciel », non au télétravail imposé !**

Les plans de « sobriété énergétique » exigés par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche reportent sur les personnels et les étudiants la charge des dépenses énergétiques et reconduisent des mesures de casse du service public de l'ESR déjà élaborées lors de la gestion gouvernementale du Covid, mesures auxquelles FO ESR s'est opposé : fermeture des établissements, élimination des cours par mise en « distanciel », télétravail généralisé, limitations des déplacements nécessaires à l'accomplissement des missions.

FO ESR salue la prise de position des camarades de l'Université de Strasbourg, décisive pour une prise de position intersyndicale qui a condamné les mesures annoncées par le président de cette université de fermeture de celle-ci pendant deux semaines (sur les 24 semaines que compte l'année d'enseignement universitaire) et demandé le retrait de ces annonces.

FO ESR dénonce l'extension des dispositions du « télétravail » aux enseignants envisagée par le ministère et s'opposera à ce projet d'extension s'il est confirmé. L'enseignement « distanciel », ce ne sont pas des cours.

La CA dénonce la décomposition de l'organisation du travail initiée par le gouvernement à l'occasion du confinement et poursuivie avec l'extension du télétravail, qui contribue à la disparition des emplois et à l'externalisation des services.

La CA défend tout collègue dans ses demandes légitimes de se voir appliquer tous les droits que la réglementation lui garantit, et revendique le défraiement de toutes les dépenses engagées par le télétravail.

## **Postes statutaires**

Un budget 2023 de l'enseignement supérieur et de la recherche à la baisse a été présenté. Il serait selon le ministère en hausse mais cette hausse ne compense même pas l'inflation. En outre, il ne règle rien aux problèmes structurels de l'ESR en matière de postes : bien loin de diminuer, la contractualisation ne cesse de progresser, comme chacun peut le constater dans son établissement (officiellement : 20 % en 2015, 26 % aujourd'hui mais beaucoup d'établissements dépassent déjà les 30 % de personnels contractuels, tous corps confondus, y compris d'enseignement).

La mise en œuvre de la LPR, qui programme la contractualisation généralisée de tous les emplois liés à la recherche, va encore accentuer cette évolution.

FO ESR réitère ses revendications :

- création de tous les postes nécessaires et recrutement de titulaires sur ces postes, en commençant par la titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- abrogation de la LPR.

## **Salaires**

Le budget 2023 ne règle pas non plus le problème des salaires.

FO ESR réitère sa dénonciation du protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières, signé par le SNPTES, l'UNSA et le SGEN-CFDT, protocole dont le rôle est d'accompagner la mise en œuvre de la LPR, qui divise les personnels par des « repyramidages » infinitésimaux et arbitraires et qui du point de vue salarial n'est que de la poudre aux yeux.

FO ESR revendique avec la FNEC-FP FO, la FGF-FO et la confédération une augmentation des salaires 2022 à hauteur de l'inflation, une indexation du point d'indice (avec extension aux salaires de contractuels non indicés) sur l'inflation et une ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage de la perte subie de 2000 à 2022, à savoir 25 %.

## **Défense des diplômes nationaux et grades universitaires**

Les attaques contre les diplômes nationaux et grades universitaires, bases des statuts et des conventions collectives, se multiplient :

- avec le « Bac Blanquer » et la réforme du lycée ;
- avec Parcoursup ;
- avec la plate-forme « Trouver mon master », reproduction de Parcoursup et qui comme Parcoursup délègue aux collègues la gestion de la pénurie ;
- avec la rénovation des diplômes dans le cadre du CSLMD ;
- avec les quotas imposés aux diplômes professionnels existants, DUT, BTS..., en matière de poursuites d'études.

FO ESR revendique l'abrogation des réformes du Bac et du lycée, l'abandon de Parcoursup et de TMM ainsi que des quotas de poursuites d'études, et dénonce la rénovation des diplômes dans le cadre du CSLMD, qui constitue un dispositif destructeur.

De même FO ESR rappelle avec la FNEC-FP FO sa revendication d'abandon de la masterisation des concours et revendique la mise en place de concours exceptionnels et le retour à un recrutement dès BAC+3 pour les enseignants avec une formation professionnelle sous statut.

La généralisation de l'apprentissage préconisée par le gouvernement menace les diplômes universitaires, en les soumettant aux CFA et *in fine* au patronat. La lutte engagée par le SNETAA-FO

contre la destruction de l'enseignement professionnel public dans le second degré par la généralisation de l'apprentissage rejoint nos revendications. La CA mandate le SN pour envoyer un message de soutien au SNETAA-FO pour la manifestation nationale qu'il organise le 19 novembre.

## **Soutien à tous les camarades en grève pour leurs revendications, dans les CROUS et ailleurs**

FO ESR est avec les personnels du CROUS qui, en particulier à Paris, ont fait grève massivement et à plusieurs reprises à l'appel de leur syndicat FO ESR, le 13 octobre et le 18 octobre et qui sont à nouveau en grève le 8 novembre, contre les suppressions de postes et qui revendiquent notamment les ouvertures de postes nécessaires, l'ouverture de négociations immédiates sur les régimes indemnitaires (IFSE et ISF) et, pour les PO régis par les DAPOOUS, la revalorisation urgente des grilles indiciaires, restées bloquées en raison de la fonctionnarisation et qui ne cessent de s'enfoncer sous le SMIC.

La CA se félicite des avancées obtenues ce 8 novembre et appelle à transformer ce réel succès en syndicalisation et en voix pour les élections professionnelles.

FO ESR est aussi avec tous les camarades qui partout se mettent en grève pour leurs revendications, comme au centre de Français langue étrangère de Clermont, où de premières avancées ont été obtenues sur les revendications à la suite de la grève du 18 octobre, appelée notamment par FO ESR 63.

## **En avant pour les élections professionnelles ! En avant pour renforcer la syndicalisation !**

Les élections professionnelles ne sont pas indépendantes de l'action revendicative non plus que de la syndicalisation.

La CA appelle à établir avec nos syndiqués et avec nos candidats des cahiers de revendications.

La CA appelle à tenir des informations syndicales centrées sur les revendications. Elle invite à solliciter la signature des collègues pour soutenir ces cahiers de revendications. Nous établissons ainsi le mandat que nos syndicats défendront. Nous pouvons ainsi étoffer le cahier des votants bien au-delà de la limite de nos contacts immédiats et renforcer nos syndicats départementaux et développer largement les adhésions, qui doivent être proposées à tous ceux qui veulent que continue à exister dans l'enseignement supérieur et la recherche un syndicalisme revendicatif, indépendant, confédéré, le syndicalisme FO ESR !

*Adoptée à l'unanimité*

### **Glossaire**

CFA = Centre de Formation des Apprentis

CSA = Comité Social d'Administration (ex-CT)

CSLMD = Comité de suivi du LMD

IFSE = Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise

ISF = Indemnité spéciale forfaitaire

PO = Personnels ouvriers

TMM = « Trouver mon master »